



MAIRIE DE
DECAZEVILLE

A V E Y R O N

Secrétariat général

Dossier suivi par A. Alonso

Réf. : 2018 – 3013 – AA/SG

Université Paul-Sabatier
UMR 5563. Géosciences Environnement Toulouse
A l'attention de Frédéric Christophoul
14, avenue Edouard-Belin
31400 Toulouse

Objet : musée de géologie Pierre-Vetter.

Votre courrier du 15 janvier 2018

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 15 janvier 2018 relatif au musée Pierre-Vetter et nous vous en remercions. Vous y soulignez que « *la communauté scientifique des géosciences est préoccupée par la fermeture d'une des rares structures régionales préservant le patrimoine géologique du carbonifère en France* ».

La préoccupation de notre équipe municipale est identique à la vôtre. Certains d'entre nous ont connu, travaillé et apprécié Pierre Vetter qui au-delà du musée de géologie avait d'autres ambitions pour Decazeville et sa région. Il est à l'origine, notamment, des premières démarches, dès 1988, de préservation et de mise en valeur du patrimoine minier et industriel qui par la suite ont donné naissance à l'Association de sauvegarde du patrimoine industriel et minier du bassin de Decazeville (Aspibd) dont j'ai été le premier président.

Le musée Pierre-Vetter est actuellement fermé pour deux raisons : une atteinte sérieuse des structures du bâtiment (par manque d'entretien depuis plusieurs décennies) et l'inventaire des pièces et échantillons géologiques, photos, maquettes et documents qui y sont abrités. Cette opération a pu être reprise fin octobre 2017 et après analyse des fonds d'archives a permis de mettre au jour la généalogie complète des dépôts et collections. Opération jamais réalisée depuis la disparition de Pierre Vetter, qui nous oblige par ailleurs, à reprendre, par manque de rigueur scientifique, l'inventaire de la collection permanente réalisé partiellement en 2016.

Afin de protéger le personnel habilité à travailler au musée, les maquettes et les vitrines d'exposition, nous avons fait installer un platelage mi-janvier 2018 pour un coût prévisionnel de 25 000 € pour les six mois à venir (et mille euros de plus par mois supplémentaire au-delà de juin 2018).

Voilà pour l'immédiat. Notre analyse ne saurait, pour autant, s'arrêter là. Afin de dégager des perspectives pour le musée Pierre-Vetter, nous avons demandé dès le printemps 2017 une assistance à maîtrise d'ouvrage à Aveyron Ingénierie qui porte à la fois sur le bâtiment et le volet muséographique. Nous bénéficions, en outre, des conseils et de l'accompagnement de la direction régionale des Affaires culturelles d'Occitanie, notre organisme de tutelle, que nous avons rencontrée ce 1^{er} février 2018, toute la journée durant, à Decazeville.

Nous comprenons l'émotion suscitée par l'article de *La Dépêche du Midi* du 26 décembre 2017 qui évoquait très maladroitement la dispersion des contenus du musée. Afin, peut-être, de vous rassurer, vous trouverez en copie le texte de l'intervention de M. Alonso, premier adjoint en charge des Affaires culturelles et du Patrimoine, à ce sujet. A sa lecture, vous pourrez constater l'écart entre le contenu de l'article et les propos tenus en séance publique du conseil municipal.

Vous l'aurez compris, la conservation et donc la préservation de l'ensemble du patrimoine du musée est notre priorité. Ceci ne peut se faire que par la mise en place de l'inventaire détaillé de la collection complète et de la documentation du musée. L'inventaire permet de faire le point sur les propriétés exactes des éléments présents au musée (dons, dépôts, prêts...), sur leur état de conservation et donc sur les actions à mettre en place pour leur préservation. Il est le préalable incontournable au Projet scientifique et culturel à venir.

Le musée Pierre-Vetter est labélisé Musée de France depuis de nombreuses années. Cette étape-clé ne peut donc plus être reportée.

Nous travaillons à l'avenir de ces collections, à leur préservation et à leur diffusion auprès du public. Ce patrimoine exceptionnel ne manquera pas d'être mis en valeur d'une manière ou d'une autre et dans un futur plus ou moins proche en raison du travail minutieux en cours. Cette œuvre mérite toute l'attention nécessaire de nos équipes et des spécialistes scientifiques et patrimoniaux avec qui nous sommes en contact. Nous prenons naturellement en compte votre démarche de vouloir nous accompagner dans ce sens. N'hésitez pas à nous rencontrer.

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur, à notre considération.



François Marty
Maire de Decazeville



VILLE DE DECAZEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Revel comme secrétaire de séance.

Il précise que des documents, posés sur table complètent les dossiers à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2017

Monsieur Calmettes précise que, concernant l'adhésion au groupement commande informatique, au moment du vote il s'était abstenu car il n'avait pas eu la convention (page 2).

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Néant

VIE MUNICIPALE

3) POLITIQUE JEUNESSE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC FAMILLES RURALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles. L2251-3-1 et R2251-2, L3231-3-1 et R3231, L4253-5 et R4253-4) ;

Vu La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

La commune a contractualisé en 2017 avec l'association familles rurales pour la mise en œuvre de sa politique jeunesse. En 2017, un partenariat a été tissé avec la section départementale de l'association Familles Rurales. Suite au bilan favorable de cette première année (2017), Monsieur le Maire propose de poursuivre avec l'association afin de développer la politique jeunesse sur plusieurs années.

Il rappelle les objectifs à atteindre qui sont les suivants :

Le service à l'égard des jeunes du territoire a pour mission d'atteindre les objectifs fixés par la Collectivité.

- Decazeville Communauté assure le rôle d'interface pour les démarches administratives : la coordination du recours et le suivi administratif et financier du dossier pour le compte des 5 communes concernées appartenant à son périmètre de compétence.

Decazeville Communauté répartit ensuite sur les 5 communes concernées de son territoire, le montant total de chaque titre de recette au prorata du nombre d'habitants de chaque commune, à hauteur de : Aubin : 24,7 % / Cransac : 9,8 % / Decazeville : 36,2 % / Firmi : 15,5 % / Viviez : 8,3 %

Un titre de recette sera ensuite émis par Decazeville Communauté auprès de chacune des communes, payable dans un délai de 30 jours par la commune concernée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de convention ci-annexée avec les communes d'Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez,**
- **d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférents.**
- **d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'honoraires.**

Monsieur le Maire propose de reporter la subvention 2018 concernant l'association familles rurales au prochain conseil municipal.

→ Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alonso qui évoque la situation du musée géologique Pierre Vetter.

Après quelques péripéties pendant la phase de recrutement, l'embauche d'un agent pour plusieurs mois a été effective au 30 octobre 2017. Cet agent qui a travaillé au château de Versailles et au Louvre, habite avec sa famille à Capdenac, elle est titulaire d'un master 2 lui permettant d'envisager l'inventaire/récolement des objets et fonds documentaires du musée.

Un important travail a pu être fait depuis un mois et demi et a permis de mettre au jour des collections qui sont propriété sans aucune contestation possible du musée, des dépôts notamment de la Société des lettres de l'Aveyron ou de personnes physiques, des objets encore non identifiés.

Les dépôts dont bénéficie le musée de géologie ne sont pas par nature sa propriété, les déposants disposent d'un droit de reprise. A ce jour, près d'un tiers, voire davantage, des objets n'appartiennent pas au musée. Vous avez évoqué dans vos propos liminaires un risque de dispersion des objets du musée (dont vous-mêmes en avez fait un large écho dans la presse locale il y a déjà plusieurs mois), oui il existe bien. Tout simplement parce que ces objets ne sont pas propriété du musée.

Depuis le décès de Pierre Vetter, beaucoup de choses ont disparu du musée. Des étudiants sont venus à Decazeville mener un travail scientifique sur les collections et dépôts, rien ne reste à ce sujet, par exemple. Des documents ont été mélangés. Au bilan, l'inventaire qui avait débuté l'an dernier (4 mois) est à reprendre en grande partie car au préalable le travail d'identification des fonds, collections et dépôts n'a pas été correctement mené.

En vingt ans de temps, finalement presque aucun travail scientifique n'aura été mené autour des collections et dépôts. Ce qui pour un musée, qui plus est libellé Musée de France, peut apparaître comme un mauvais signe.

Monsieur Calmette manifeste son inquiétude concernant l'évacuation du musée dans un temps très court, mener des études pour un autre musée. Il craint que le musée ne tombe dans l'oubli.

Monsieur Alonso affirme que la préoccupation première est de sauver et conserver les collections.

Monsieur le Maire souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h50.

